

Comité de suivi du dialogue Ville-Port : l'ambition de favoriser des relations de bon voisinage entre les différents acteurs



(Photo Robert Poulain)

La démarche de Dialogue Ville-Port s'inscrit en droite ligne de la « Charte Ville-Port » signée le 28 juin 2013 par la Communauté urbaine de Marseille (aujourd'hui Métropole Aix-Marseille-Provence), la ville de Marseille, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Grand Port Maritime de Marseille, l'EPA Euroméditerranée, la Chambre de commerce et de l'industrie Marseille Provence et l'État. Lancé en 2019, ce dialogue Ville-Port constitue une réponse à la demande récurrente des populations riveraines d'être informées et impliquées dans les projets portuaires qui impactent leur cadre de vie. Il vise à favoriser des relations de bon voisinage entre les différents acteurs de l'interface ville-port. Sur cette base, le dialogue Ville-Port a pour objectif, à terme, de faciliter l'émergence des projets portuaires, d'intégrer l'activité portuaire dans le territoire dans une logique gagnant-gagnant et de contribuer à dynamiser et requalifier les territoires arrières portuaires. À partir de septembre 2019, les ateliers thématiques vont donc se dérouler afin de favoriser les échanges constructifs entre riverains, entreprises et partenaires institutionnels et associatifs. Ce partage permettra d'entendre les problématiques rencontrées par chacune des parties prenantes, envisager différentes orientations et propositions de solutions et finalement, partager les conditions de mise en œuvre de celles-ci. Pour mettre en place le Dialogue Ville-Port, les partenaires ont structuré une organisation définissant les rôles des différentes parties prenantes : un garant du dispositif de Dialogue Ville-Port : l'État. De l'organisation du premier comité de suivi à la prise en compte des contributions issues des ateliers de travail thématiques, l'État assure le suivi et le bon déroulement du Dialogue Ville-Port, dans le respect du cadre défini avec les partenaires signataires. Un comité de pilotage et un Comité technique de la "charte Ville-Port" valident le programme de travail annuel et affectent les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Elles arbitrent sur les suites à donner aux travaux issus de la démarche du dialogue et s'assurent de l'articulation avec les concertations réglementaires des projets en cours. Un comité de suivi "Dialogue Ville-Port" ouvert aux élus et parlementaires

locaux, aux représentants organisés des habitants, des acteurs économiques et des salariés, cette nouvelle instance constitue un lieu d'échanges et de partage des résultats du travail en ateliers thématiques. Cette instance contribue à identifier les thèmes constitutifs du programme de travail annuel, alimente et relaie les travaux effectués dans le cadre des ateliers de la démarche de dialogue Ville-Port. Des ateliers thématiques, lieux de travail collectif sur des thématiques précises proposées par les participants du Comité de Suivi et validé par les instances de gouvernance de la charte Ville-Port dans un programme de travail. La participation à ces ateliers est volontaire et ouverte à la société civile et aux entreprises. Chaque atelier se réunit en 3 temps pour faire

avancer la réflexion collective : Temps 1, établissement d'une connaissance partagée ; Temps 2 : définition d'orientations ; Temps 3 : propositions de solutions partagées / contributions. Ces ateliers constituent un lieu primordial pour que les parties prenantes prennent en considération les réflexions, aspirations, projets et contraintes de chacun.

Constituer le premier programme de travail annuel

Un programme de travail annuel est constitué à partir des contributions du comité de suivi qui en propose le thème, élaboré par le comité technique puis validé par le comité de pilotage. Le premier comité de suivi qui s'est tenu le 3 juin 2019 a permis d'élaborer les règles de fonctionnement du dialogue Ville-Port et proposer des thématiques afin de constituer le premier programme de travail annuel. Après un premier comité de suivi et l'analyse d'un questionnaire rempli par les parties prenantes du comité de suivi, différentes thématiques de travail prioritaires ont été identifiées par les signataires : Maîtrise et réduction de l'impact du port sur les territoires limitrophes : qualité de l'air, nuisances sonores, santé publique et cadre de vie ; mobilisation du foncier pour diversifier les usages du littoral : aménagement d'espaces pour les habitants, nouvelles activités ; travaux et nouvelles installations sur les bassins Est ; mise en place d'une concertation permanente ; gestion de l'impact des flux terrestres liés au port ; valorisation de la présence du port, générateur de développement économique et d'innovation, révélateur de vocations ; renforcement de la sécurité dans les zones mixtes activités économiques ; activités de loisirs dans le secteur de l'Estaque.